



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, mardi 15 septembre 2020

La lutte contre la pêche illégale, l'une des priorités de l'État Opérations musclées au large de la Guyane

Une opération de police des pêches renforcée a eu lieu au large de la Guyane, dans les eaux sous souveraineté française, du 7 au 13 septembre 2020.



Baptisée MOKARRAN 2020, cette opération d'envergure a mobilisé les moyens maritimes et aériens des Forces Armées en Guyane (FAG), mais également les services de l'État dont le concours est indispensable pour assurer un véritable continuum mer-terre.

Conduite à l'est, cette opération ciblait principalement les tapouilles « mères » brésiliennes en activité de pêche INN (illégal, non déclarée, non réglementée) dans les eaux de la Guyane.



Dès le mardi 08 septembre, le « COMTE MURILO », une tapouille « mère » de 14,60 mètres qui pêchait illégalement dans les eaux territoriales guyanaises a été déroutée au port du Larivot sur une décision de la Direction de la mer, des fleuves et du littoral de Guyane par le Patrouilleur Antilles-Guyane - PAG « La Confiance » et la Vedette Côtière de Surveillance Maritime - VCSM « Organabo », appuyés par un hélicoptère Fenec de l'ET 68.

À son bord ont été appréhendés 3 000 kg de poissons (vivaneau, machoiran, palica, croupia notamment), 4 kg de vessies natatoires fraîches et 30 kg de vessies natatoires séchées.

Parmi les huit pêcheurs brésiliens qui composaient l'équipage du « COMTE MURILO », cinq se sont montrés particulièrement violents lors du contrôle du navire (tirs d'artifices, jets de pierres et de couteaux) justifiant une action de vive force à la conclusion de laquelle les INN violents ont été maîtrisés et appréhendés en vue d'une remise à l'autorité judiciaire à Cayenne.

Le propriétaire du navire, le capitaine ainsi que trois matelots ont été condamnés, à l'audience de comparution immédiate du 11 septembre 2020, à des peines allant jusqu'à 18 mois d'emprisonnement ferme. Un marin mineur a été remis à l'aide sociale à l'enfance et un marin non violent à la police aux frontières. La destruction de la tapouille a été ordonnée par le juge des libertés et de la détention (JLD). Le produit de la pêche illicite, les matériels de pêche (filets) ont été confisqués par le tribunal.

Dans la nuit du samedi 12 septembre, le « COMTE BRUNO », une tapouille « fille » a été surpris en action de pêche illégale dans les eaux territoriales guyanaises. Il a fait l'objet d'un contrôle des pêches qui s'est traduit par l'appréhension de 8 kg de poissons et 1 kg de vessie natatoire. Un marin qui s'est violemment opposé à la montée à bord de l'équipe de contrôle a été condamné à 3 mois d'emprisonnement ferme.

Cette opération de lutte contre la pêche illégale, sous la responsabilité et la coordination du Préfet de la région Guyane, Marc DEL GRANDE délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer - AEM, a été une nouvelle fois l'occasion d'éprouver la capacité des différents services de l'État (*Forces Armées en Guyane, Gendarmerie maritime, Police aux Frontières, Direction Générale des Territoires et de la Mer...*) à œuvrer en étroite collaboration pour en garantir le succès.

Le parquet du Procureur de la République a également été associé au plutôt dans la préparation de cette opération. Son action a été déterminante pour assurer une suite pénale appropriée.

L'opération MOKKARRAN témoigne de la volonté de la France de faire respecter ses droits souverains dans ses eaux, mais également de préserver la ressource halieutique guyanaise.

Contact presse
Service Régional de la Communication Interministérielle
communication@guyane.pref.gouv.fr